

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2019/ 010 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE CERTAINS OFFICIERS
A DES POSTES DE COMMANDEMENT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 001/CNT/2012 du 17 janvier 2012, portant statut général des militaires ;

Vu le décret D/201/ 067 /PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2018/ 073 /PRG/SGG du 25 mai 2018, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu Le décret D/2018/ 243 /PRG/SGG du 08 octobre 2018 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale,

DECRETE

Article 1^{er} : Le Contre-Amiral (Général de Brigade) Koï Alexis **MAOMOU**, matricule 17989/G, est nommé Chef d'Etat-Major de l'Armée de Mer en remplacement du Contre-Amiral Zézé **ONIVOGUI**, appelé à d'autres fonctions.

Article 2: Le Capitaine de Vaisseau (Colonel) Jean Louis **CAMARA**, matricule 13835/G, précédemment Conseiller Militaire à l'Université Gamal, est nommé Chef d'Etat-Major Adjoint de l'Armée de Mer en remplacement du Colonel Mohamed **CAMARA**, appelé à d'autres fonctions.

Article 3 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 07 JAN 2019

Professeur Alpha CONDE